

**INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE
FRANCE**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2009

Aux Adhérents

International Fund for Animal Welfare – France

4 rue Edouard Mignot

51065 Reims Cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association IFAW, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de Commerce, nous attirons votre attention sur la note « Compte d'emploi des ressources de l'année 2009 » exposée dans l'annexe décrivant les modalités d'élaboration retenue pour établir le compte d'emploi annuel des ressources (CER) présenté dans l'annexe en application de l'article 9 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005, le règlement n°2008-12 du Comité de la réglementation comptable n'étant applicable qu'aux comptes des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009. Le CER 2009 relève de l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, en l'absence de référentiel comptable applicable à l'exercice concerné.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : la note « Compte d'emploi annuel des ressources de l'année 2009 » de l'annexe expose les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi annuel des ressources prévu à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991.

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié qu'en l'absence de règles comptables applicables à l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, les modalités d'élaboration du compte d'emploi, et notamment les règles relatives à la détermination des clés de répartition des charges indirectes, sont correctement décrites dans les notes accompagnant ce compte, le règlement n°2008-12 du Comité de la réglementation comptable n'étant applicable qu'aux comptes des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009. Nous nous sommes enfin assurés de la correcte mise en œuvre des modalités décrites dans les notes accompagnant le compte d'emploi annuel des ressources pour son élaboration.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 mai 2010

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Patrick Frotiée
Associé

IFAW - France

4 RUE EDOUARD MIGNOT
BP 1426
51065 REIMS CEDEX

COMPTES ANNUELS

LAVAYSSIERE LOILLIER ASSOCIES

2 bis Rue Werlé

51100 REIMS

03 26 88 52 38

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2009 12			Exercice N-1 30/06/2008 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	56 182	47 567	8 614	19 851	11 236	56.60
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	8 531		8 531	7 884	647	8.21	
TOTAL I	64 713	47 567	17 146	27 735	10 589	38.18	
Comptes de liaison							
TOTAL II							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	16 391		16 391	32 849	16 458	50.10
	Autres créances				2 668	2 668	100.00
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	726 607		726 607	751 568	24 961	3.32	
Charges constatées d'avance (3)	15 633		15 633	15 373	260	1.69	
TOTAL III	758 631		758 631	802 459	43 828	5.46	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	823 344	47 567	775 776	830 194	54 417	6.55	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2009	12 30/06/2008	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	354 518	53 055	301 463	568.21
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	172 145	301 463	129 318	42.90
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	TOTAL I	526 663	354 518	172 145	48.56
	TOTAL II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 675	128 727	93 052	72.29
	Dettes fiscales et sociales	76 623	57 213	19 411	33.93
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	120 829	273 750	152 922	55.86
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	15 986	15 986		
	TOTAL IV	249 114	475 676	226 562	47.63
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	775 776	830 194	54 417	6.55

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

233 127

459 690

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2009	12 30/06/2008	12 Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	4 185 666	5 097 097	911 431	17.88
TOTAL I	4 185 666	5 097 097	911 431	17.88
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	3 498 527	4 210 897	712 369	16.92
Impôts, taxes et versements assimilés	2 014	319	1 696	531.72
Salaires et traitements	202 697	186 593	16 105	8.63
Charges sociales	91 184	96 328	5 144	5.34
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 236	11 236		
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	142 534	295 133	152 599	51.71
Autres charges (2)	16 692	21 577	4 885	22.64
TOTAL II	3 964 885	4 822 082	857 197	17.78
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	220 781	275 015	54 234	19.72
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2009 12	30/06/2008 12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change		26 448	26 448	100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V		26 448	26 448	100.00
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	48 636		48 636	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	48 636		48 636	
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	48 636	26 448	75 084	283.90
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	172 145	301 463	129 318	42.90
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	4 185 666	5 123 545	937 879	18.31
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	4 013 521	4 822 082	808 561	16.77
SOLDE INTERMEDIAIRE	172 145	301 463	129 318	42.90
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	172 145	301 463	129 318	42.90

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 30/06/2009 12	Exercice N-1 30/06/2008 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature	57 650	462 062	404 412	87.52
Dons en nature				
TOTAL	57 650	462 062	404 412	87.52
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	57 650	462 062	404 412	87.52
Personnel bénévole				
Prestations				
TOTAL	57 650	462 062	404 412	87.52

IFAW – France
4 RUE EDOUARD MIGNOT
BP 1426
51065 REIMS CEDEX

EXERCICE 2008 / 2009

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2009, dont le total est de 775 776,24 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 4 185 666,46 €, hors contributions volontaires, et dégageant un résultat excédentaire de 172 145,07 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

1. L'association

IFAW – France association française à but non lucratif, dont le siège est sis à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'associations à but non lucratif, qui constitue collectivement l'International Fund for Animal Welfare (Fonds International pour la Protection des Animaux) (ci-après dénommé « IFAW »).

IFAW dispose de bureaux dans quinze pays et soutient des projets de protection et de conservation de la vie animale dans plus de trente pays du monde. La mission de l'IFAW et de ses affiliés consiste à :

Améliorer le bien-être des animaux sauvages et domestiques à travers le monde en réduisant l'exploitation commerciale des animaux, en protégeant les habitats de la faune et en venant en aide aux animaux en détresse.

IFAW sensibilise le public pour prévenir la cruauté envers les animaux et promouvoir le bien-être animal et les politiques de préservation, qui font avancer la condition des animaux et des hommes.

IFAW – France est affiliée aux associations à but non lucratif suivantes :

- International Fund for Animal Welfare (Australie) Pty. Ltd ;
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux Inc. (Canada) ;
- International Marine Mammal Association, Inc. (Canada) ;
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds gGmbH (Allemagne) ;
- Stichting IFAW-Internationaal Dierenfonds (Pays-Bas) ;
- International Fund for Animal Welfare (Association relevant du chapitre 21) (Afrique du Sud) ;
- IFAW Charitable Trust (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare (Etats-Unis)

Par autorisation de leurs Conseils d'Administration, IFAW – France et ses affiliés agissent de manière indépendante et autonome. Les actifs d'IFAW – France sont comptabilisés de manière séparée et non amalgamée avec ceux de ses affiliés.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice comptable 2008 / 2009 d'une durée de 12 mois s'est caractérisé par un recul des produits d'exploitation (dons manuels) de 17,88% par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2008 de même durée.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont reculé de 17,74% compte tenu notamment de la réduction des frais d'impressions et de publications.

Compte tenu des ces variations, le résultat d'exploitation ressort excédentaire.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Cadre légal et réglementaire de référence

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité de l'Association.

3.3. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2008 avait la même durée.

3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation ;*
- *permanence des méthodes comptables ;*
- *indépendance des exercices.*

3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

Il n'y a pas eu de modification.

3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

3.10.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| - Matériels informatiques | 3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ; |
| - Agencements et mobilier de bureau | 3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ; |

3.10.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Aucune dépréciation n'est à constater.

3.10.3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

3.10.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

3.10.5. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

3.11.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Autres réserves ». Ces ressources se composent de dons collectés auprès du public non affectés et non utilisés au début de l'exercice.

3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

3.12.1. Produits provenant des affiliés

Aucun produit provenant d'autres affiliés n'a été constaté sur l'exercice, il en était de même sur l'exercice précédent.

3.12.2. Dons manuels

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Les dons manuels représentent une ressource principale et non accessoire, ils sont par conséquent comptabilisés en produits d'exploitation.

Le principe de rattachement des produits à l'exercice s'applique de la manière suivante :

- les dons par chèques, cartes bleues ou virements, datés antérieurement à la clôture sont comptabilisés sur l'exercice, même si l'encaissement n'intervient que postérieurement à la date de clôture ;
- les dons par espèces ou mandats cash sont comptabilisés sur l'exercice dès lors qu'ils sont reçus avant la date de clôture de l'exercice.

Les dons manuels sont inscrits séparément au compte de résultat selon leur nature, on distingue les dons non affectés et les dons affectés :

- Les *dons non affectés* à des projets définis sont réalisés par les donateurs, sous réserve que cette utilisation se fasse dans le cadre de l'objet de l'association ;
- Les *dons affectés* par les donateurs à des projets définis figurent séparément dans le compte de résultat ainsi que les dépenses correspondantes.

3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Aucun legs ni aucune donation ne sont inscrits au compte de résultat au 30 juin 2009.

A cette date, le statut de l'association IFAW – France ne lui permet pas d'inscrire en compte de résultat de legs ou de donations.

3.12.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Les espèces figurant dans les comptes en devises étrangères sont converties au taux de change du jour de la clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change réalisés ou latents ont un impact sur le résultat financier, ils sont enregistrés en charges ou produits selon leur nature.

3.12.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun produit ni aucune charge à caractère exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

3.12.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser.

Une valorisation des contributions volontaires correspondant à des prestations de services mises à disposition gracieusement de l'association est indiquée dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels. Ces contributions volontaires correspondent à des insertions publicitaires gracieuses dans le cadre de la campagne de communication « Will only words remain ? / N'en restera-t-il que des mots ? » au travers de différents supports : Presse écrite, télévision, métropolitain.

4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	56 182 €	- €	- €	56 182 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	56 182 €	- €	- €	56 182 €

Les autres immobilisations corporelles se composent exclusivement de matériel et mobilier de bureau.

4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	- €	- €	- €	- €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	36 331 €	11 236 €	- €	47 567 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	36 331 €	11 236 €	- €	47 567 €

4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunitions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations mises en équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	7 884 €	647 €	- €	8 531 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	7 884 €	647 €	- €	8 531 €

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

4.3. Comptes de régularisation actif

Autres créances : Montant nul contre 2 668,30 € pour l'exercice précédent qui correspondaient à des créances sur d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée.

Les charges constatées d'avance d'un montant total de 15 632,87 € à la clôture de l'exercice contre 15 373,34 € à la clôture de l'exercice précédent sont les suivantes :

- Charges de levées de fonds :	15 259,90 €
- Autres charges diverses :	372,97 €

4.4. Fonds associatifs

Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunitions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €	- €	- €
Réserves réglementées	- €	- €	- €	- €
Autres réserves (dons non affectés)	53 055 €	301 463 €	- €	354 518 €
Report à nouveau	- €	- €	- €	- €
Excédent N-1	301 463 €	- €	301 463 €	- €
Excédent N	- €	172 145 €	- €	172 145 €
TOTAL	354 518 €	473 608 €	301 463 €	526 662 €

4.5. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Emprunts	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 675 €	128 727 €
Dettes fiscales et sociales	76 623 €	57 213 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	120 829 €	273 750 €
TOTAL 1	233 127 €	459 690 €
Produits constatés d'avance	15 986 €	15 986 €
TOTAL 2	15 986 €	15 986 €
TOTAL	249 113 €	475 676 €

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 103 804,62 € de dettes envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 257 452,30 € à la clôture précédente.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 15 986,23 € se composent exclusivement de dons successoraux (2 au total) perçus au cours de l'exercice comptable 2006 / 2007. Cette somme est maintenue en produits constatés d'avance jusqu'au jour où IFAW – France aura la capacité juridique de les comptabiliser en produits.

La procédure visant l'association IFAW – France à obtenir la capacité de percevoir les libéralités est en cours.

5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

5.1. Détail et variation des produits d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Subventions d'affiliés non affectées	- €	- €	- €	N/A
Dons manuels non affectés	4 185 601 €	5 067 697 €	- 882 096 €	-17,41%
Dons manuels affectés	65 €	29 400 €	- 29 335 €	-99,78%
SOUS TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	4 185 666 €	5 097 097 €	- 911 431 €	-17,88%
Contributions volontaires	57 650 €	462 062 €	- 404 412 €	-87,52%
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	57 650 €	462 062 €	- 404 412 €	-87,52%
TOTAL	4 243 316 €	5 559 159 €	- 1 315 843 €	-23,67%

5.2. Détail du résultat financier

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Différences positives de change		26 448 €	- 26 448 €	-100,00%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	- €	26 448 €	- 26 448 €	-100,00%
Différences négatives de change	48 636 €	- €	48 636 €	N/A
TOTAL CHARGES FINANCIERES	48 636 €	- €	48 636 €	N/A
RESULTAT FINANCIER	- 48 636 €	26 448 €	- 75 084 €	-283,90%

6. Autres renseignements

6.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie

Catégorie	Exercice	Exercice précédent
Cadres	2	2
Non cadres	4	4
TOTAL EFFECTIF SALARIE	6	6

6.2. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle n'est pas assujettie aux impôts commerciaux (impôts sur les bénéfices, taxe sur la valeur ajoutée et taxe professionnelle) pour ses activités, non commerciales. L'association demeure assujettie à la taxe sur les salaires.

6.3. Opérations entre affiliés

6.3.1. Redevances

L'affilié nord américain (International Fund for Animal Welfare : Etats-Unis) fournit une assistance et des services en matière de programmes, levées de fonds, comptabilité, informatique et gestion à IFAW – France facturés sous forme de redevances. Ces services sont fournis et comptabilisés au coût historique (assimilable à la valeur de marché). Ledit coût est calculé en fonction des produits et charges mondiaux d'IFAW revenant à l'association IFAW – France, après prise en compte des subventions consenties aux affiliés et/ou perçues des affiliés. Les redevances se sont élevées à 1 087 143,44 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2009 contre 1 117 479,13 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2008.

6.3.2. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)		-
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds gGmbH (Allemagne)		1 973
International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pou la protection des animaux Inc.(Canada)		695
	-	2 668

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	86 985	257 310
Stichting IFAW-Internationaal Dierenfonds (Pays-Bas)	16 427	-
International Fund for Animal Welfare (Royaume-Uni)	392	142
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds gGmbH (Allemagne)	-	-
	103 804	257 452

6.3.3. Subventions / contributions versées

Au cours des exercices comptables 2008/2009 et 2007/2008, l'association a versé des contributions aux autres associations auxquelles elle est affiliée pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	113 757	255 960
IFAW Internationaler Tierschutz – Fonds gGmbH (Allemagne)		673
International Fund for Animal Welfare (United Kingdom)		5 500
IFAW Charitable trust (United Kingdom)		3 000
International Marine Mammal Association, Inc. (Canada)	-	-
	113 757	265 133

Les autres contributions versées par IFAW – France sur l'exercice correspondent à des subventions accordées à des cliniques vétérinaires françaises dans le cadre de l'action au profit des chats. Les subventions versées se sont élevées à 28 777 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2009 contre 30 000 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2008.

7. Engagements financiers hors bilan

7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) (*)	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

(*) La loi n°2004-39 1 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle et au dialogue social, ouvre, pour les salariés en CDI, un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans, plafonné à 120 heures. Le nombre d'heures cumulé de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF apparaît au 30 juin 2008 est de 460 heures.

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés (**)	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

(**) 4 legs ou donations ont été autorisés par l'organe compétent à la clôture de l'exercice, ils demeurent en cours d'autorisation par l'organisme de tutelle pour des montants non estimables de manière précise à la clôture.

7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de celle-ci. Il est rappelé que l'âge moyen du personnel salarié de l'association est de 35 ans, les anciennetés par tranches d'âges sont résumées ci-dessous. Cette position sera revue à chaque clôture.

Années d'ancienneté	Tranches d'âges (années)		Total
	25=<>35	35=<>45	
2	0	1	1
3	0	1	1
4	0	2	2
6	1	0	1
8	1	0	1
TOTAL	2	4	6

8. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

8.1. Compte d'emploi des ressources (voir tableau ci-après)

8.1.1. Changement de méthode de présentation

Conformément à ses statuts, IFAW-France a pour but de conserver et protéger la vie sauvage et les animaux par l'éducation et en outre d'empêcher toute forme de cruauté à l'égard des animaux, à savoir :

- Préserver, protéger, améliorer et encourager la conservation, la protection et l'amélioration de l'habitat et de l'environnement naturels de tous les animaux et de la vie sauvage, notamment par tout moyen pédagogique ;
- Soutenir et encourager, diriger et administrer la recherche des animaux maltraités ou des espèces en voie de disparition ;
- Encourager, diriger, stimuler et aider la publication, la communication et la divulgation d'informations concernant les animaux maltraités ou en voie de disparition

Le compte d'emploi des ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005. Le règlement CRC 2008-12 qui modifie le règlement CRC 99-01 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 est sans incidence sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009.

La présentation du compte d'emploi des ressources ci-après n'appelle pas de remarque particulière.

8.1.2. Compte d'emploi des ressources :

EMPLOIS	2009	2008	RESSOURCES	2009	2008
	€	€		€	€
- Protection des éléphants	210 608	323 460	- Dons manuels non affectés	4 185 601	5 097 097
- Protection des phoques	388 071	518 228	- Dons manuels affectés	65	-
- Protection des baleines	133 628	128 959	- Legs et autres libéralités non affectés	-	-
- Lutte contre le commerce des espèces sauvages	219 205	137 404	- Legs et autres libéralités affectés	-	-
- Actions en faveur des animaux de compagnie en détresse	1 041 417	1 519 115	- Autres produits	-	-
- Actions de secours d'urgence	261 344	503 044	Produits de la générosité du public (1)	4 185 666	5 097 097
- (Publications campagnes "n'en restera-t-il que des mots" - contribution volontaire)	57 650	462 062	- Dons & partenariats d'entreprises & institutions privées	-	-
- Versements aux cliniques vétérinaires et écoles du chat	28 777	30 000	Autres fonds privés (2)	-	-
Missions sociales en France (1)	2 225 400	2 698 148	- Subventions de fonds publics	-	-
- Diverses opérations réalisées à l'étranger	618 693	624 545	Subventions et autres concours publics (3)	-	-
- Versements aux autres affiliés IFAW	113 757	265 133	Subventions	-	-
Opérations réalisées à l'étranger (2)	732 450	889 678	Ventes	-	-
Total des missions sociales (1)+(2) (A)	2 957 850	3 587 826	Autres produits	-	-
- Frais de collecte	527 968	779 825	Autres produits d'exploitation	-	-
Frais de recherche de fonds	527 968	779 825	Produits financiers	-	26 448
- Frais d'information et de communication	94 816	10 179	Produits exceptionnels	-	-
- Frais de gestion	431 080	442 199	Reprises de provisions	-	-
- Impôts et taxes	19	21	Autres produits	-	26 448
- Amortissements et provisions	1 788	2 032	Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat (D)	4 185 666	5 123 545
Frais de fonctionnement & autres charges	527 703	454 431	Report des ressources non encore utilisées (B)	-	-
Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	4 013 521	4 822 082	Déficit de l'exercice	-	-
Ressources restant à utiliser (C)	-	-			
Excédent de l'exercice	172 145	301 463			
TOTAL GENERAL DES EMPLOIS	4 185 666	5 123 545	TOTAL GENERAL DES RESSOURCES	4 185 666	5 123 545
VALORISATION DES CONTRIBUTIONS GRATUITES			VALORISATION DES CONTRIBUTIONS GRATUITES		
Missions sociales de l'année / Ressources de l'année	70,7%	70,0%		57 650	462 062

8.2. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

8.2.1. Règles et méthodes comptables d'établissement du Compte d'Emploi des Ressources

- Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772, du 7 août 1991, du décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 et de l'arrêté du 30 juillet 1993.
- L'établissement du compte d'emploi des ressources est réalisé à partir des comptes analytiques dont le montant total en charges et en produits correspond à celui du compte de résultat présenté dans les comptes annuels. Les rubriques du Compte d'Emploi des Ressources sont déterminées par reclassement analytique du compte de résultat présenté ci-avant.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du Compte d'Emploi des Ressources au vu de leur importance pour l'Association. Ces contributions volontaires correspondent à des insertions publicitaires gratuites dans le cadre de la campagne de communication « Will only words remain ? / N'en restera-t-il que des mots ? » au travers de différents supports : Presse écrite, télévision, métropolitain.
- Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins ponctuels de l'association les différentes missions sociales tant en France qu'à l'étranger ainsi que les emplois liés au fonctionnement de l'association.

8.2.2. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France se divisent de la manière suivante :

Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;

Les frais de recherche de fonds ;

Les frais de fonctionnement ;

L'excédent de l'exercice ;

Les ressources restant à utiliser.

Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :

- ACD - Animaux de Compagnie en Détresse :
 - o campagnes menées au profit des animaux de compagnie ;
 - o actions menées par les équipes d'intervention d'urgence ;
 - o travaux relatif aux législations en la matière.
- PHAS – Préservation de l'Habitat des Animaux Sauvages :
 - o campagnes de protection des éléphants et lutte contre le commerce d'ivoire ;
 - o programmes anti exploitation commerciale de la faune ;
 - o projets locaux de protection de certaines espèces (tortues de mer ; phoques moines ; marsouins ; tigres...) ;
 - o campagnes contre la chasse aux phoques au Canada ;
 - o campagnes de protection des baleines.

Les frais de recherche de fonds ;

Ces frais sont de 2 types :

- Les « frais de collecte » représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espaces dans les médias.
- Les « frais de traitement de dons » correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

Les frais de fonctionnement et autres charges ;

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges de structure qui ne trouvent pas d'affectation ni dans les missions sociales, ni dans les frais de recherche de fonds.

L'excédent de l'exercice :

Bien que ce ne soit pas une vocation pour l'association de générer des bénéfices sur ses activités, il est important de dégager un excédent chaque année pour préserver les fonds propres en terme réel.

Les ressources restant à utiliser.

Elles correspondent aux ressources affectées et non encore utilisées à la clôture de l'exercice. Au vu de la qualification des dons dans la quasi-totalité non affectés, le montant des ressources non affectées est nul.

8.2.3. Poste des ressources

Les recettes de l'association proviennent exclusivement de la générosité du grand public.

Mode de traitement des legs et donations

L'association n'a pas à la clôture, la capacité juridique de percevoir ce type de produits. Dans l'attente d'acquiescer cette capacité, dès l'information d'un legs par le notaire, un courrier et les statuts de l'association sont joints pour accuser réception. Dans le même temps, la Préfecture de la Marne, dont dépend l'association, est informée.

Chaque legs fait l'objet d'un dossier nominatif et est soumis au Conseil d'Administration de l'association pour autorisation.

Dès la date d'autorisation administrative, une information est indiquée en engagement reçus « hors bilan », dans la mesure du possible, une valeur estimée est fournie. Cette information demeure et est actualisée jusqu'au jour de la clôture de l'opération.

Dons

Tous les dons encaissés ou reçus jusqu'au 30 juin sont comptabilisés en produits de l'exercice.

Subvention d'exploitation

Aucune subvention n'a été reçue sur l'exercice ni sur l'exercice précédent.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir note 3.12.6 ci-avant.

8.3. Règles d'affectation des ressources

Les fonds collectés en France sont dépensés pour soutenir la mission sociale d'IFAW, qui consiste à protéger les animaux et leurs habitats de la cruauté, des abus et de l'exploitation commerciale. **Les frais de programme** de cette mission sont engagés dans le but d'apporter des prestations sociales aussi bien **en France** que **hors de France**. En outre, une partie des fonds collectés couvre les **frais de collecte** ainsi que les **frais généraux et administratifs** qui sont essentiels au fonctionnement de l'organisation.

FRAIS DE PROGRAMME EN FRANCE

Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les principaux programmes menés en France comprennent :

- **Publipostage et appels par courriel** – des actions éducatives qui informent le public visé sur la cruauté envers les animaux et leur exploitation, la destruction des habitats, les impacts des catastrophes naturelles sur les animaux et leurs habitats.
- **Autres campagnes de sensibilisation du public**, notamment :
 - **Semaine d'action pour les animaux** – action éducative en milieu scolaire organisée chaque année au début du mois d'octobre (pour coïncider avec la Journée mondiale des animaux), visant à informer les écoliers sur l'importance des animaux dans le monde et sur ce qu'ils peuvent faire pour protéger les animaux des générations futures.
 - **Communication et présence médiatique** – diffusion stratégique de visuels forts destinés à faire réfléchir et à inciter le public pour qu'il se soucie des animaux et de leurs habitats, et passe à l'action afin de les protéger.
- **Financements d'organisations françaises aux missions similaires** – périodiquement, IFAW FR accorde des fonds sans condition à des organisations dont les missions sont similaires à la sienne.
- **Personnel et installations de soutien aux programmes** – frais de personnel et de bureau au profit de la mission.
- **Autres frais de programme** – et autres frais divers au profit de la mission.

Publipostage et appels par courriel

Pendant l'exercice 2009, environ 1,3 million de lettres et plus de 400 000 courriels ont été envoyés aux sympathisants actuels et potentiels. Chaque appel mettait en lumière les menaces qui pèsent sur une espèce particulière d'animaux, une forme de cruauté, une catastrophe naturelle, ou tout autre thème primordial de la mission d'IFAW. Dans chaque envoi, les destinataires sont informés sur les problèmes auxquels les animaux (ou leurs habitats) sont confrontés et pourquoi il est important de s'en occuper. En outre, les destinataires sont invités à mener des actions spécifiques pour stopper ou empêcher la cruauté envers les animaux ou leur exploitation commerciale.

Les envois aux sympathisants présentent un ou plusieurs programmes prioritaires d'IFAW FR (baleines, phoques, éléphants, animaux de compagnie, intervention d'urgence, commerce de la faune sauvage). Chaque envoi informe le public (par des preuves empiriques ou des anecdotes) au sujet des menaces qui pèsent sur les animaux et leurs habitats, et lui demande d'agir pour améliorer la situation, soit directement, soit indirectement (en faisant un don à IFAW). Exemples d'actions directes :

- faire castrer/stériliser les animaux de compagnie afin de diminuer les populations d'animaux errants ;
- contacter le Premier ministre du Canada (à l'aide d'une carte postale fournie) pour lui demander de mettre fin à la chasse annuelle des phoques ;
- s'abstenir d'acheter des produits dérivés d'animaux exotiques afin de faire cesser le commerce illicite d'espèces sauvages.

En 2009, les frais d'impression, de publication, d'affranchissement, de traitement des réponses et frais associés pour les actions d'information, de sensibilisation et de défense des animaux et de leurs habitats par publipostage et courriels se sont montés à environ 1 755 000 €.

Semaine d'action pour les animaux (SAA)

La SAA s'adresse aux jeunes et à leurs éducateurs pour encourager les générations futures à innover dans leur approche des interactions entre humains et animaux ; elle les encourage à adopter des pratiques favorables au bien-être des animaux et/ou à la conservation des espèces sauvages. Elle présente IFAW à un public plus jeune, tant aux écoliers qu'à leurs parents, tout en favorisant la connaissance d'IFAW et de ses principales missions de bien-être des animaux bien au-delà du strict cadre de la semaine d'action.

Pendant l'exercice 2009, la SAA a été consacrée à la vie marine, et en particulier sur les baleines et les phoques. IFAW FR a distribué 10 100 packs éducatifs à des enseignants, pour un public potentiel d'environ 600 000 élèves. Le coût direct des documents de la SAA s'est élevé à environ 35 000 €, répartis pour moitié entre les baleines et les phoques.

Communication et présence médiatique

La présence médiatique, tant par l'achat d'espaces que par les dons des sociétés partenaires, joue un rôle de premier plan pour mettre en évidence les problèmes de cruauté envers les animaux et d'exploitation des habitats, et faire évoluer l'opinion publique. En 2009, les frais liés à la présence médiatique provenant d'achats ou de dons d'espaces pour des visuels à fort impact dans des emplacements stratégiques se sont élevés à 96 000 €.

Financements accordés à des organisations françaises

IFAW FR accorde ces financements lorsqu'il se présente une occasion d'atteindre un objectif stratégique par le biais d'une participation à des activités menées par une autre organisation. En 2009, deux organisations ont bénéficié de ces financements pour un total de 29 000 €. Ces deux subventions ont été accordées pour soutenir des activités liées au bien-être des animaux de compagnie.

Frais de personnel et d'installations consacrés aux programmes

Le bureau d'IFAW FR à Reims, créé pour administrer les programmes cités plus haut, supporte des coûts de fonctionnement, par exemple salaires et prestations, loyer, matériel, assurance, fournitures de bureau, amortissement, etc. Les frais du bureau national liés aux programmes se sont élevés à 345 000 €.

Autres frais de programme

IFAW FR supporte divers coûts liés à sa mission, par exemple la production de brochures éducatives ou autres matériels d'accompagnement pour la distribution, le financement d'événements stratégiques de sensibilisation du public, les frais de déplacement liés aux visites sur site dans le cadre des programmes. Ces frais se sont élevés à 24 000 € en 2009.

FRAIS DE PROGRAMME HORS DE FRANCE

Ces programmes assurent un bénéfice indirect en France ou un bénéfice direct hors de France ; ils se concentrent principalement sur les financements accordés à des organisations affiliées et aux frais des services de soutien institutionnel (Institutional Support Services, ISS) payés à IFAW US.

- **Financements accordés à des organisations affiliées à IFAW**

IFAW FR accorde ces financements lorsqu'il se présente une occasion d'atteindre un objectif stratégique par le biais d'une participation à des activités menées par une autre organisation. En 2009, un financement de ce type a été accordé (à IFAW US) pour un montant de 114 000 €. Cette subvention a été consacrée à des programmes d'information sur les animaux de compagnie aux États-Unis, en Chine et au Moyen-Orient.

- **Services de soutien institutionnel (Institutional Support Services, ISS)**

Les frais d'ISS payés par IFAW FR à IFAW US sont destinés à des fonctions essentielles qui sont centralisées aux États-Unis. Les frais sont affectés à chaque organisation filiale d'IFAW (y compris IFAW US) au prorata des frais mis en commun.

Les fonctions centralisées se répartissent comme suit : programme (politique, stratégie et supervision) ; collecte de fonds (direction créative, contenu et logistique) ; services relatifs aux donateurs (gestion des données et des relations avec les sympathisants) ; site Internet (contenu et administration) ; informatique ; gestion des ressources humaines ; gestion financière ; direction exécutive. Le coût de ces fonctions comprend les salaires et prestations, le matériel, les assurances, l'équipement de bureau et la maintenance, l'amortissement des actifs et certains frais professionnels.

En 2009, IFAW FR a supporté des coûts d'ISS pour un total d'environ 1 087 000 €, dont 618 000 € attribuables aux activités de programmes. Les principaux composants liés aux programmes des frais d'ISS étaient les suivants :

Gestion centralisée des programmes

Les salaires et prestations, frais professionnels et frais de fonctionnement liés au personnel basé aux États-Unis chargé de la stratégie, de l'exécution, de définir les politiques et de superviser les programmes prioritaires d'IFAW sont affectés aux affiliés. En 2009, la part des frais centralisés de personnel et de fonctionnement des programmes affectée à IFAW FR s'est élevée à 229 000 €.

Installations et informatique centralisées

La part consacrée aux programmes de certains salaires et prestations, frais professionnels, frais de maintenance, amortissement, assurance et location associés aux installations et infrastructures centralisées situées aux États-Unis s'est élevée à 167 000 €.

Publipostage et appels par courriel centralisés

La part des salaires et prestations, frais professionnels, frais de personnel et de ressources associées situés aux États-Unis concernant la rédaction, la direction créative et la logistique des publipostages relatifs aux programmes d'action s'est élevée à environ 90 000 €.

Site Internet d'IFAW FR

Le site Internet d'IFAW FR est consacré à l'information des visiteurs sur les problèmes auxquels les animaux et leurs habitats sont confrontés, et sur les actions qu'IFAW et ses sympathisants mènent pour améliorer le bien-être des animaux. Les salaires et prestations du personnel basé aux États-Unis, les frais de services professionnels (hébergement et maintenance Internet), amortissements, etc. ont représenté un total de 52 000 €.

Autre soutien centralisé aux programmes

Les autres frais de soutien comprennent principalement la part liée aux programmes de certains salaires et prestations, frais professionnels et fournitures diverses relatifs à la direction et à l'encadrement centralisés ainsi qu'aux formations internes sur les programmes. Ces frais se sont élevés à 80 000 €.

FRAIS DE COLLECTE DE FONDS

Comme toutes les organisations, IFAW FR supporte des coûts liés à ses initiatives de collecte de fonds (charges nécessaires à la poursuite de sa mission). Comme les frais de programme, les frais de collecte de fonds sont supportés aussi bien en France (dans le cadre des opérations situées à Reims) que hors de France (par les frais d'ISS liés aux opérations réalisées aux États-Unis).

- **Publipostage et appels par courriel**

Puisque les campagnes de publipostage utilisées par IFAW FR pour informer et plaider la cause des animaux servent également à solliciter des dons, les frais de production, distribution et traitement des envois sont partagés entre ces deux objectifs en fonction du contenu des lettres. Le contenu des envois qui appelle les destinataires à aider IFAW par un don est considéré comme de la collecte de fonds. Bien que la répartition entre programme et collecte de fonds varie d'un courrier à l'autre, en moyenne les appels aux dons des publipostages ont représenté environ 12 à 13 % du contenu total des courriers. En 2009, les frais de publipostage affectés à la collecte de fonds se sont élevés à 284 000 €.

- **Frais de personnel et d'installations consacrés à la collecte de fonds**
Outre les initiatives de publipostage, IFAW FR supporte des coûts au prorata des frais de personnel et d'installations (salaires et prestations, loyer, matériel, amortissement, fournitures, etc.) consacrés à la collecte de fonds. Les frais de personnel et d'installations liés à la collecte de fonds se sont élevés à environ 48 000 €.
- **Services de soutien institutionnel (Institutional Support Services, ISS)**
En 2009, IFAW FR a supporté des coûts d'ISS s'élevant à environ 1 087 000 €, dont 195 000 € attribuables aux activités de collecte de fonds. Les frais d'ISS pour collecte de fonds sont principalement répartis comme suit :

Publipostage et appels par courriel centralisés

La part des salaires et prestations, frais professionnels, frais de personnel et de ressources associés situés aux États-Unis concernant la rédaction, la direction créative et la logistique des publipostages relatifs à la collecte de fonds s'est élevée à environ 90 000 €.

Installations et informatique centralisées

La part consacrée à la collecte de fonds de certains salaires et prestations, frais professionnels, frais de maintenance, amortissement, assurance et location associés aux installations et infrastructures centralisées situées aux États-Unis s'est élevée à 42 000 €.

Autre soutien centralisé à la collecte de fonds

Les autres frais de soutien comprennent principalement la part liée à la collecte de fonds de certains salaires et prestations, frais professionnels et fournitures diverses relatifs à la direction et à l'encadrement centralisés. Ces frais se sont élevés à 46 000 €.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais ne relevant pas directement des programmes ou de la collecte de fonds sont considérés comme administratifs. La majorité de ces frais est composée de salaires et prestations, d'autres coûts liés à des fonctions de direction générale, de services financiers, de ressources humaines et d'informatique. Comme les frais de programme et de collecte de fonds, les frais administratifs sont supportés tant en France (dans le cadre des opérations menées à Reims) que hors de France (par les frais d'ISS pour les opérations menées aux États-Unis).

- **Frais de personnel et d'installations consacrés à la collecte de fonds**
IFAW FR supporte des frais administratifs au prorata des frais de personnel et d'installations (salaires et prestations, loyer, matériel, amortissement, fournitures, etc.) consacrés à la gouvernance, aux services financiers, à la gestion des ressources humaines, etc. Les frais de personnel et d'installations associés à ces activités se sont élevés à environ 86 000 €.
- **Publipostage et appels par courriel**
Outre les programmes et la collecte de fonds, les envois de publipostage présentent certaines caractéristiques administratives, par exemple les informations de traitement des paiements, de protection des données et/ou les mentions légales obligatoires. Les sujets administratifs occupent typiquement une moyenne de 2 % du contenu global des envois. En 2009, les frais de publipostage relatifs à l'administration se sont élevés à 86 000 €.
- **Services de soutien institutionnel (Institutional Support Services, ISS)**
En 2009, IFAW FR a supporté des frais d'ISS d'environ 1 087 000 €, dont 274 000 € attribuables aux activités administratives. Les frais administratifs d'ISS se composent principalement des éléments suivants :

Installations et informatique centralisées

La part administrative de certains salaires et prestations, frais professionnels, frais de maintenance, amortissement, assurance et location associés aux installations et infrastructures centralisées situées aux États-Unis s'est élevée à 167 000 €.

Publipostage et appels par courriel centralisés

La part des salaires et prestations, frais professionnels, frais de personnel et de ressources associés situés aux États-Unis concernant la rédaction, la direction créative et la logistique des publipostages dans leur partie administrative s'est élevée à environ 84 000 €.

Autre soutien administratif centralisé

Les autres frais de soutien comprennent principalement la part administrative de certains salaires et prestations, frais professionnels et fournitures diverses relatifs aux services financiers, à la gestion des ressources humaines ainsi qu'à la direction et à l'encadrement centralisés. Ces frais se sont élevés à 46 000 €.